

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE**

COMITE SYNDICAL DU 07 OCTOBRE 2003

Etaient présents :

Daniel VANHOVE - Jean-Pierre CATRY - André FIGOUREUX - Jean-Pierre VARLET - Michel DECOOL - Vice-Présidents
Damien CAREME - Bruno BRONGNIART - Jean-Pierre VERCRUYSSSE - René PATOOR - Guy DE CHAMBURE - Jean-Pierre BAUDENS - Délégués titulaires
Jacques WILLEM - Claude NICOLET - Jean-Luc DAR COURT - Jean DECOOL - Gérard BECUE - Bernard DUSAUTIER - Francis BERQUEZ - Délégués suppléants
Patrick CHEVRE - Jean-Marc PLOUVIN - Catherine PODDEVIN - Syndicat Mixte pour le SCOT
Francis NAVE - Jocelyne FLORENT - Nathalie DOMINIQUE - Stéphanie FORTEVILLE - Pascale MONTEFIORE - Xavier MONNET - AGUR
Benjamin DASSONVILLE - CDR

Etaient absents et excusés :

Michel DELEBARRE - Président
Annick JANSSENS - Christian HUTIN - Roland FOURMENTEL - Bertrand RINGOT - René KERCKHOVE - Vice-Présidents
André DELATTRE - Claude MARTEEL - Henri LOORIUS - Roger GOUVART - Vincent LEIGNEL - Yves LEPRETRE - Roméo RAGAZZO - Daniel HALLOO - Marcel LEFEVRE - Alexandre DISTANTI - Michel FIGOUREUX - Régis LAPORTE - Marie-Josèphe DUBREUCQ - René DECODTS - Jean-Luc GOETBLOET - Jean-Marie HARLAY - Délégués titulaires



Monsieur VANHOVE ouvre la séance.

Approbation du procès verbal du comité syndical du 11 septembre 2003

Le compte rendu est approuvé.

Présentation du diagnostic sur l'énergie (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Nathalie DOMINIQUE

Monsieur VANHOVE ouvre le débat.

Monsieur Jean DECOOL souligne qu'il a un projet d'installation de 5 éoliennes dans la commune de Ghyvelde. Le PLU a été modifié en conséquence, le permis de construire a été refusé par l'Etat au motif qu'il existerait des dangers possibles en raison de la proximité de l'autoroute A16.

Monsieur DECOOL est déçu par cette réponse qui n'encourage pas le développement des énergies nouvelles.

Monsieur VANHOVE souligne que plusieurs programmes réalisés dans l'opération Neptune n'ont pas été raccordés au réseau de chaleur en dépit de l'existence sur place de celui-ci. Il souligne que la mise en œuvre d'énergie nouvelle ne doit pas se faire au détriment des consommateurs. Il poursuit en soulignant qu'il faut exiger de GDF le développement du réseau de gaz de ville.

Monsieur VANHOVE souligne encore que les diagnostics tels qu'ils sont présentés démontrent que celui qui les a rédigés a déjà fait un choix défavorable à l'étalement urbain.

Monsieur NAVE indique que cette question sera de nouveau développée à l'occasion du diagnostic sur les sols et sédiments.

Monsieur CATRY pense que l'énergie « hydrolienne », si l'on peut accepter ce néologisme et l'énergie géothermique de surface semblaient prometteuses.

Monsieur VANHOVE rappelle la palette des nombreuses énergies présentes sur le dunkerquois.

Monsieur Jean DECOOL aimerait savoir s'il y a des statistiques sur la mise en place de capteurs solaires sur le dunkerquois.

Monsieur VERCRUYSSSE souligne qu'un groupe scolaire de Bierne fonctionnait avec l'énergie solaire, cependant il coûtait très cher. L'énergie d'appoint était l'électricité. Cette énergie d'appoint est rapidement devenue l'énergie principale et a généré des consommations considérables et il a fallu revoir l'ensemble du système de chauffage.

Monsieur NICOLET précise que les assises de l'énergie auront lieu prochainement et qu'elles permettront d'informer les élus sur les différentes techniques utilisables.

Monsieur CAREME estime qu'il est dommage, alors que Dunkerque est une référence en matière d'énergie, qu'il n'y ait pas suffisamment de spécialistes de la maintenance sur place.

Présentation du diagnostic sur les sols et les sédiments (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Francis NAVE

Monsieur VANHOVE ouvre le débat.

Monsieur VERCRUYSSSE indique qu'était présent sur sa commune un site de stockage d'huile. A la suite d'un incendie, l'industriel propriétaire a été sommé de remettre les sols en état pour une activité industrielle. Dès lors, ces terrains ne sont pas utilisables en vue d'une urbanisation et Monsieur le Maire s'en plaint compte tenu du coût important que cela représente pour une petite commune.

Monsieur VANHOVE conseille de se rapprocher du pôle de « compétences Sites et Sols pollués » initié par l'Etablissement Public Foncier Régional. Il poursuit en indiquant que les sources de pollution peuvent être multiples. Il peut s'agir d'un simple garage automobile qui a fermé.

Monsieur VANHOVE continue en indiquant que ce diagnostic est également foncier, puisque la moitié environ de la synthèse porte sur ce sujet. Il estime que l'étalement urbain doit être raisonnable dans les années à venir.

Monsieur NAVE souligne que les disponibilités foncières intégrées dans les Plans Locaux d'Urbanisme permettent de faire face à une urbanisation raisonnable jusque l'année 2015.

Monsieur CATRY n'est pas d'accord avec les chiffres cités par l'AGUR en matière de taille moyenne de parcelles hors CUD. Il estime que dans les lotissements construits dans son secteur géographique, les terrains sont compris entre 700 et 1000 m² et non pas de 2000 à 3000 m².

Monsieur DUSAUTIER estime qu'il est plus agréable pour le paysage de rencontrer des parcelles plus vastes, car elles peuvent être plantées et fournissent un cadre de vie plus agréable.

Sur les cours d'eau pollués, Monsieur CATRY estime qu'il y a peu de données sur la qualité des sédiments.

Monsieur NAVE souligne qu'il y a une fois par an un contrôle des sédiments réalisé par l'Agence de l'Eau. De plus, la composition des sédiments évolue moins vite que celle de l'eau, ce qui justifie des contrôles moins fréquents que pour celle-ci.

Monsieur CAREME fait état de l'accident d'un camion citerne qui a eu lieu il y a deux ans et qui génère encore aujourd'hui des pollutions dans les canaux du quartier du Courghain à Grande Synthe.

Monsieur NAVE indique qu'il est recommandé d'avoir des bassins « tampon » sur les axes majeurs de transport de matières dangereuses.

Monsieur PATOOR estime que le réseau des wateringues est aussi très pollué et que ce n'est pas seulement le fait des « Voies Navigables ».

Monsieur FIGOUREUX indique qu'il y a aussi des industries en bordure des watergangs qui génèrent de la pollution.

Monsieur NICOLET constate qu'il conviendra de s'organiser pour obtenir des moyens financiers de dépolluer, car à défaut, cela empêche la reconversion de ces sites.

Monsieur NAVE souligne qu'un dragage des voies navigables est prévu dans le schéma directeur de cette administration.

Monsieur VANHOVE serait partisan d'un observatoire de l'Agence d'Urbanisme sur l'état des sols.

Monsieur CATRY souligne que la Chambre d'Agriculture a une base de données de ce type.

Monsieur NICOLET indique encore que les associations de jardins ouvriers se demandent parfois si les produits de leurs cultures sont consommables.

Présentation du diagnostic sur le Sport (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Pascale MONTEFIORE.

Monsieur VANHOVE ouvre le débat.

Monsieur Jean DECOOL souligne que depuis l'obligation de présentation d'un certificat médical pour les courses à pied, le nombre de participants a chuté, ce qu'il déplore. Par ailleurs, il souligne que les petites communes ont des difficultés à de doter d'équipements sportifs importants.

Madame MONTEFIORE constate qu'il y a pourtant beaucoup d'équipements sportifs identiques dans les petites communes, et, que par le biais des communautés de communes, on aurait pu imaginer que les pratiques puissent être mutualisées et donc les équipements plus spécialisés.

Monsieur BECUE, qui anime ce groupe de préparation du diagnostic, indique que les techniciens présents dans ce groupe ont surtout parlé des zones urbaines. Ils observent également que les élus des communautés de communes rurales étaient peu présents.

Monsieur VANHOVE souligne qu'il s'agit donc de l'exemple contraire de ce qui se passe au comité syndical.

Monsieur BECUE poursuit en soulignant que si les coûts d'investissement sont importants, les coûts de fonctionnement le sont également, notamment en matière d'éducation et de formation des sportifs.

Monsieur VANHOVE estime que cela pose la question du bénévolat.

Monsieur DE CHAMBURE souligne que toutes les communes du Pays de Cassel ont un mini stade et qu'il conviendrait maintenant de faire vivre ces équipements en organisant des manifestations sportives.

Monsieur DARCOURT se pose la question : doit-on tout organiser, car si on le fait, l'on a alors des citoyens consommateurs. Il s'interroge également sur les relations entre le sport de haut niveau et le sport de masse, et sur leurs impacts respectifs.

Madame MONTEFIORE souligne que là où il y a une pratique de sport de haut niveau, il y a développement dans la ville de la pratique de ce sport.

Monsieur CAREME estime, quant à lui, que le sport de haut niveau n'apporte pas beaucoup au sport de masse et il voudrait que l'argent du sport de haut niveau soit plutôt affecté à une politique de sport de masse, notamment pour développer des équipements sportifs pas ou peu présents. Il cite l'exemple du karting.

Monsieur PATOOR prend l'exemple du Club de volley-ball de Bergues qui s'était développé sous sa houlette. Il a pu constater que ses efforts ont été vains dans la mesure où les jeunes formés quittaient le Club de Bergues pour des clubs plus importants.

Monsieur VANHOVE pense au contraire qu'il ne s'agit absolument pas d'un échec mais qu'on doit se féliciter qu'il y ait des jeunes susceptibles d'être dans l'élite et qu'il faut les encourager dans cette voie.

Monsieur VERCRUYSSSE souligne qu'en matière de pratique du sport dans les communes, le plus gros problème concerne la natation. En effet, les élèves de sa commune pratiquent la natation à Mardyck, ce qui semble poser problème.

Monsieur VANHOVE regrette que dans le diagnostic, l'on parle autant du dopage que de la santé. La lutte contre le dopage est selon lui davantage le rôle des fédérations sportives.

Sur le problème du dopage, Monsieur WILLEM indique qu'il faut que les clubs mènent une éducation à la santé. Il souligne qu'il y a possibilité que le sport de masse repose sur des éléments formés localement.

Monsieur NICOLET indique que si l'on veut éviter l'affrontement entre deux conceptions, il faut admettre qu'il y a deux logiques : une logique de sport de haut niveau, qui est d'abord une politique d'image, et, d'autre part, une logique de sport de masse. Il faut qu'il y ait une fluidité entre les associations sportives et le sport de haut niveau. S'il n'y a plus de passerelle entre les deux, le sport de haut niveau deviendra inaccessible. Il propose donc la création d'une instance chargée de réguler les rapports entre les associations sportives locales et le sport de haut niveau.

Monsieur PATOOR veut souligner qu'il y a également de plus en plus de personnes qui pratiquent le sport sans faire partie d'associations.

Monsieur VANHOVE souligne que le sport de masse peut participer à une politique d'image, il fait allusion à une compétition cyclo-sportive qui participe fortement à l'image d'un département très rural.

Monsieur VARLET estime que la pratique sportive peut renforcer l'opposition rural / urbain. Il prend l'exemple de la place de Cassel qui est envahie par des cyclistes qui ne consomment pas sur place et qui empêchent les touristes de stationner. Il souligne également que ces sportifs sont parfois peu soucieux de la propreté de la campagne.

Présentation du diagnostic sur le Service au Public (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Xavier MONNET

Monsieur VANHOVE ouvre le débat.

Monsieur FIGOUREUX indique qu'il a essayé d'obtenir la création d'une antenne de l'ANPE dans la Communauté de Communes de Bergues et ce sans succès. Il déplore l'attitude de certaines administrations qui ne sont pas prêtes à être présentes dans le secteur rural.

Monsieur CATRY estime qu'il est contradictoire de dire qu'il faut que tous aient accès au service en passant par les TIC, alors que celles-ci introduisent de nouvelles inégalités.

Monsieur VANHOVE croit en l'intérêt de la généralisation de l'ADSL. Il pense qu'il faut créer des cyber-centres pour que tout le monde puisse

avoir accès à ces moyens de communication modernes, mais il estime aussi que toutes les solutions ne passent pas par ces techniques de l'information et de la communication et qu'il faut encore la présence d'individus pour servir le public. Il prend l'exemple de la poste qui est un service très important et pour lequel des fermetures de bureaux sont malheureusement prévues.

Monsieur CATRY constate qu'à Hondschoote où il y a un cyber-centre, il est aujourd'hui moins fréquenté dans la mesure où il y a de plus en plus de personnes qui se dotent d'un ordinateur.

Monsieur CAREME, qui est, par ailleurs, Vice-Président de la CUD chargé des réseaux d'Information et de Communication, indique que la CUD mène avec ses partenaires du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale un projet de réseau haut débit qui relierait les agglomérations du littoral, elles-mêmes se dotant de boucles locales. Des cyber-centres vont être créés dans les communes de la CUD. D'ici fin 2003, l'ensemble de la CUD devrait avoir accès au haut débit.

Monsieur Jean DECOOL indique que la jeunesse est de plus en plus formée à l'informatique.

Monsieur DAR COURT estime qu'en matière d'informatique, ce qui coûte cher aujourd'hui, ce sont les consommables. Or, de nombreuses familles ne peuvent faire face à ces charges récurrentes.

Présentation de l'état d'avancement des réflexions issues du groupe de travail « agriculture » (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Stéphanie FORTEVILLE.

Monsieur VANHOVE rappelle qu'il s'agit là d'un état d'avancement des travaux sur l'agriculture qui vont se poursuivre. Il ouvre ensuite le débat. Il voudrait connaître le taux d'endettement du monde agricole à l'heure actuelle.

Monsieur FIGOUREUX estime que les centres de comptabilité sont en mesure d'avoir une vision relativement correcte du niveau d'endettement sur le secteur. Cependant, plusieurs intervenants s'interrogent sur l'indicateur qui permettrait de comparer ces chiffres.

Monsieur FIGOUREUX regrette que lorsque l'on parle d'agriculture, il ne reste que très peu d'élus de la CUD.

Le débat porte ensuite sur les filières et sur les avantages/inconvénients de ces filières agro-alimentaires pour les agriculteurs. Ils en tirent des débouchés garantis au moins pour une partie de leur production.

Cependant, cette garantie peut être remise en cause si l'acheteur choisit de se tourner vers d'autres producteurs.

Monsieur FIGOUREUX signale à cet égard que les agriculteurs de la Marne et de la Champagne sont beaucoup mieux organisés, notamment dans le secteur de la pomme de terre, et que l'on peut craindre, dans notre région, des difficultés pour ces secteurs dans les années à venir.

Monsieur VANHOVE clôt provisoirement ce débat.

Il remercie les membres présents et souligne que la prochaine réunion aura lieu à la CUD et sera consacrée à l'examen de la synthèse des diagnostics.

